



POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

Adoptée par le comité de direction

Le 26 février 2024

Table des matières

POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE DU COLLÈGE LAFLÈCHE	3
ARTICLE 1 CHAMPS D'APPLICATION.....	4
ARTICLE 2 VISÉE DE LA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE.....	4
ARTICLE 3 RESPONSABILITÉS DE LA POLITIQUE	4
3.1 Direction	4
3.2 Comité en environnement.....	4
3.2.1 Mandat du comité	4
3.2.2 Composition de comité	4
3.2.3 Règles internes du comité	5
ARTICLE 4 OBJECTIFS DE LA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE.....	5
4.1 Objectifs de formation et d'éducation	5
4.2 Protection de l'environnement	5
4.3 Directives d'achats	5
4.4 Gestion des ressources naturelles et énergétiques	6
4.4.1 Gestion de l'eau	6
4.4.2 Gestion du papier	6
4.4.3 Gestion de l'énergie	6
4.4.4 Gestion des matières résiduelles	6
4.5 Gestion des matières dangereuses.....	6
4.6 Gestion de l'aménagement.....	7
ARTICLE 5 ENTRÉE EN VIGUEUR ET RÉVISION DE LA POLITIQUE	7

POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE DU COLLÈGE LAFLÈCHE

En tant qu'établissement collégial responsable, le Collège Laflèche est conscient des enjeux mondiaux quant à la préservation de l'environnement et au développement durable. À ce titre, le Collège doit se donner une politique environnementale, car la protection de l'environnement fait partie intégrante de la vision pédagogique du collège. La présente politique environnementale se fonde sur :

- 1) Le désir des étudiants, des enseignants, du personnel non-enseignant et de soutien et de la direction d'améliorer leur environnement afin de créer un milieu de vie stimulant et un sentiment d'appartenance profond à l'institution.
- 2) La nécessité de diminuer l'impact de notre présence sur l'environnement, en réduisant notre consommation d'énergie et de matières résiduelles et en développant un système de gestion écologique et efficace des déchets.
- 3) L'impératif de se conformer au projet éducatif qui entend développer chez les étudiants une responsabilisation « à l'égard de lui-même, des autres et de l'environnement ».
- 4) La conviction que la préservation de notre environnement et le développement durable favorisent la mise en valeur d'un monde respectant l'équilibre de la nature et la responsabilisation solidaire de l'homme envers son milieu de vie.

Article 1 Champs d'application

La présente politique s'adresse à tous les étudiants fréquentant le Collège Laflèche, à l'ensemble des membres du personnel enseignant, non-enseignant et de soutien ainsi qu'à la direction. Elle s'adresse également à toute personne séjournant sur le territoire du Collège Laflèche pour y tenir une activité. Il incombe à chaque personne concernée de se conformer à la présente politique.

Article 2 Visée de la politique environnementale

Le Collège Laflèche s'engage à intégrer dans son institution des pratiques pédagogiques qui responsabilisent les personnes concernées à l'égard de l'environnement par:

- ♦ une gestion efficace de l'énergie, de l'eau, des matières résiduelles et des matières dangereuses;
- ♦ des activités de réduction de la consommation des biens et ressources;
- ♦ des activités d'information, de sensibilisation et de formation en matière de protection de l'environnement et du développement durable;
- ♦ des associations avec des instances régionales en matière d'environnement.

Le Collège s'engage également à établir et à maintenir des normes élevées en matière de protection de l'environnement, en s'assurant d'un développement écologique et équitable du milieu de vie du Laflèche.

Article 3 Responsabilités de la politique

3.1 Direction

La direction des services aux étudiants du Collège Laflèche est responsable de l'application de la présente politique relative à la protection de l'environnement.

3.2 Comité en environnement

3.2.1 Mandat du comité

- ♦ Le comité en environnement voit à l'élaboration d'un plan d'action annuel visant à l'application de moyens efficaces et concrets pour soutenir et orienter la présente politique environnementale.
- ♦ Il constitue un lieu de discussion où les acteurs peuvent échanger sur les préoccupations écologiques du Collège.
- ♦ Il procède également à un bilan annuel à la direction générale.
- ♦ Il s'assure que le collège oriente ses actions selon les normes environnementales actuelles.

3.2.2 Composition de comité

Le comité en environnement est composé de :

- ♦ Direction des services aux étudiants (1)
- ♦ Responsable du comité (vie étudiante et communautaire) (1)

- ♦ Représentants du personnel enseignant (2)
- ♦ Représentants du personnel non-enseignant (2)
 - Responsable des sports (si possible)
 - Travailleur de milieu (si possible)
- ♦ Représentant de l'AGE (1)
- ♦ Représentant des étudiants (2)
- ♦ Adjointe à la direction des services administratifs

3.2.3 Règles internes du comité

- ♦ Le comité en environnement est présidé par la direction des services aux étudiants. Ses pouvoirs relèvent directement de la direction générale.
- ♦ Le mandat des membres est d'une durée d'un an, renouvelable au mois de septembre de chaque année.

Article 4 Objectifs de la politique environnementale

4.1 Objectifs de formation et d'éducation

- ♦ Favoriser la participation de l'ensemble des intervenants du Collège Laflèche dans la mise en place de mesures et d'activités cohérentes avec la présente politique institutionnelle.
- ♦ S'engager dans l'implantation de moyens de consommation responsables et écologiques, et ce, dans tous les domaines d'activité touchant le Collège Laflèche.
- ♦ Prendre conscience de l'interdépendance du personnel, des étudiants et de l'environnement, et stimuler les projets d'initiatives y étant liés.
- ♦ Encourager le personnel à élaborer des projets favorisant l'éveil de la conscience environnementale au sein de la communauté.
- ♦ Transmettre un système de valeurs où le respect et la responsabilité à l'égard de l'environnement incitent au développement de saines habitudes de vie.
- ♦ Responsabiliser l'étudiant par une participation à des projets ou activités visant son éducation en lien avec la protection de l'environnement.

4.2 Protection de l'environnement

Le Collège entend appliquer le principe des 3RV : réduction à la source, réemploi, recyclage et valorisation. Ces aspects servent à établir solidement la base d'une saine gestion environnementale.

4.3 Directives d'achats

Le Collège privilégie l'achat de produits biodégradables, non toxiques et en harmonie avec l'environnement pour toutes les tâches d'entretien. De plus, afin de réduire la pollution à la source, il donne préférence à l'achat de produits recyclables et réutilisables de manière à minimiser les effets néfastes sur l'environnement et il diminue le recours aux produits à usage unique. Ces achats

s'inscrivent naturellement dans la conscience environnementale que le Collège s'efforce de véhiculer.

4.4 Gestion des ressources naturelles et énergétiques

4.4.1 Gestion de l'eau

L'objectif principal consiste à diminuer la consommation d'eau à l'intérieur du Collège ainsi qu'à enrayer le gaspillage en tout temps. Le Collège encourage les habitudes permettant de réduire la consommation d'eau à la source.

4.4.2 Gestion du papier

Le papier est très souvent considéré dans le milieu de travail comme une ressource illimitée, ne faisant l'objet d'aucune restriction ni d'aucun contrôle.

Le Collège Laflèche aspire à une gestion responsable et écologique du papier en engageant des actions concrètes visant une utilisation responsable et conséquente du papier dans une perspective de conservation des ressources. L'utilisation des plateformes technologiques est privilégiée.

4.4.3 Gestion de l'énergie

Le Collège s'engage à effectuer des choix judicieux en matière d'énergie. Ces choix reflètent une volonté de diminuer la consommation d'électricité, notamment par la vigilance, ainsi que par l'utilisation de technologies favorables à l'environnement. Le Collège s'engage à évaluer les possibilités de contrôler ses émissions de gaz à effet de serre. Un bilan carbone pourrait être envisagé afin de compenser ses émissions de gaz à effet de serre. Une attention pourra être portée à la pollution numérique (ex: boîtes courriels surchargées).

4.4.4 Gestion des matières résiduelles

Le Collège s'engage à réviser son plan de gestion des matières résiduelles au besoin en incluant le recyclage, le compostage, etc.

4.5 Gestion des matières dangereuses

Une gestion responsable des matières dangereuses s'étend à plusieurs fonctions de manière à permettre un apprentissage sécuritaire :

- ♦ réglementer et encadrer l'utilisation de produits dangereux lors de toute activité;
- ♦ réutiliser, récupérer ou recycler le cas échéant;
- ♦ assurer une disposition responsable et sécuritaire des produits dangereux en accord avec les normes en vigueur.

4.6 Gestion de l'aménagement

Le Collège Laflèche s'engage à respecter l'environnement dans l'aménagement de son territoire. Des solutions respectant la nature seront mises de l'avant et l'usage de produits chimiques sera systématiquement minimisé. La conservation de la biodiversité et l'implantation d'espaces verts seront considérées comme prioritaires.

4.7 Transport

Le Collège s'engage à valoriser les transports alternatifs, à améliorer l'empreinte carbone dans les déplacements et favoriser le covoiturage.

Article 5 Entrée en vigueur et révision de la politique

La présente Politique environnementale entre en vigueur au moment de son adoption. La présente politique est adoptée pour une durée de cinq ans et peut être révisée au besoin.